

DECLARATION

Fédération Nationale CGT des Personnels des Organismes Sociaux
INC RECOUVREMENT 1^{ER} JUIN 2026

Monsieur le président,

L'augmentation du SMIC entrée en vigueur le 1er juin 2026 remet déjà en cause la dernière classification, entrée en vigueur au 1^{er} juin 2025, en particulier pour les niveaux les plus bas de nos salariés. En effet, plusieurs coefficients se retrouvent aujourd'hui alignés sur le SMIC ou très proches de celui-ci, ce qui crée :

- une compression des salaires entre les premiers niveaux de la grille,
- une perte de reconnaissance des compétences et des responsabilités associées à ces postes,
- un risque de non-conformité si certains minima conventionnels deviennent inférieurs au SMIC horaire.

Cette situation appelle, à notre sens, à une augmentation immédiate de la valeur du point, afin de garantir une cohérence de la politique salariale et de permettre l'attractivité de nos métiers, de motiver durablement les salariés, prévenir le turnover et maintenir les compétences dans nos organismes.

La CGT demande l'ouverture immédiate des négociations, dès ce mois de juin, sans attendre le rendez-vous habituel de fin d'année. L'augmentation du SMIC au 1er juin 2026 a une nouvelle fois démontré l'insuffisance de notre grille salariale et l'urgence d'une revalorisation générale.

Nous demandons en particulier :

- la revalorisation urgente du point, en lien avec l'engagement reconnu des salariés, indispensable pour redonner du sens aux qualifications, aux responsabilités et à l'ancienneté ;
- l'ouverture de négociations salariales, afin de mettre fin à la compression des bas niveaux et à la perte de reconnaissance professionnelle ;
- une prise de position claire et publique de nos instances dirigeantes, rappelant factuellement aux pouvoirs publics que les salariés de la Sécurité sociale ne sont pas des fonctionnaires, qu'ils ne bénéficient ni du statut, ni des garanties, ni des mécanismes d'évolution propres à la fonction publique.

Cette dernière clarification est essentielle pour défendre nos revendications, faire reconnaître la spécificité de nos métiers et obtenir les moyens nécessaires pour assurer nos missions de service public dans des conditions dignes.